

■ La déclaration en ligne est maintenant obligatoire pour certains contribuables ■ En 2019, elle le sera pour tous ■ Certains déclarants ne s'en sentent pas capables ■ Les services de l'État rassurent.

Impôts: déclarer en ligne inquiète



Photo Phil Messelet

Bernard Rouland, Laurence Benoit et Marie-Christine Perroy.

Les autres nouveautés

■ Nouvelle diminution pour les foyers modestes

Pour la troisième année consécutive, l'impôt sur le revenu baisse pour les foyers les plus modestes. La décade est étendue à des ménages qui n'en bénéficiaient pas jusque-là et son mode de calcul est modifié. En additionnant cet aménagement à la revalorisation du barème de l'impôt qui est de +0,1 % et de la franchise de 60 €, un célibataire ne commencera à payer l'impôt qu'à partir de 14.704 € de revenus imposables, contre 13.958 € en 2015. Pour un couple, le seuil sera de 27.483 € contre 26.277 € pour 2015.

■ Les gratifications de stage exonérées

Beaucoup de parents dont les enfants, étudiants, effectuent des stages le réclamaient, les gratifications versées aux stagiaires sont désormais exonérées d'impôts sur le revenu dans la limite du

secret de la confession, qu'en dites-vous ?

Dans la confession, je pense que le secret est absolu. Mais les échanges sont plus larges et tous

puis il ne peut y avoir d'assouplissement sans un engagement de réparation. La première étape est de révéler à la justice les actes dont on est responsable.

R. T.

tes, roni resqueis la pnie il a pas empecne les utopies: done a loees, assemblee constituante, camera ouverte et atelier ecologie étaient programmés. «Le viens voir si ça peut mener quelque part et j'ai envie que ça mène quelque part», observe Gael un participant, tandis qu'une banderole clame: «Mieux vaut un bon état d'esprit qu'un mauvais état de droit.» Bernard Lambert, l'un des instigateurs angevinois de ce mouvement, assure d'ores et déjà que d'autres Nuits auront lieu en Charente.

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

En 2014, 31 % des 205.000 foyers charentais ont fait leur déclaration en ligne. «C'est bien mais ce n'est pas encore assez», sourit Marie-José Guichandut, directrice des finances publiques de Charente. Au niveau national, le taux était de 40 % et pour 2016, le gouvernement a décidé d'accélérer encore le mouvement. La télédéclaration devient obligatoire pour les contribuables ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 40.000 €. Cette obligation sera ensuite étendue petit à petit jusqu'à concerner tous les contribuables en 2019 (voir infographie).

25.000 foyers concernés

«25.000 foyers charentais sont concernés par l'obligation en 2016, explique la directrice. Mais la moitié d'entre eux déclaraient déjà en ligne. Il nous reste donc à convaincre 12.500». Marie-Thérèse Billy, 73 ans, qui habite La Chèverrie, près de Ruf-

fec, sera difficile à convaincre. «Je ne suis pas du tout sûre de pouvoir réussir, s'inquiète-t-elle. Je n'ai Internet que depuis 2 ans, j'ai appris à regarder mes mails, parler sur Skype avec mon fils et lire un peu la presse, mais pour les impôts, j'ai trop peur de ne pas réussir à me connecter, de faire une erreur, c'est trop important. Et mon fils est loin, je n'ai personne pour m'aider.»

Colette Petit, 59 ans, d'Ansac-sur-Vienne, a, elle aussi, «peur de faire des bêtises, de perdre ses identifiants». Elle aussi, pourtant, est équipée d'Internet à la maison, mais, pour les impôts, elle aime «prendre le temps de tout vérifier sur papier. Et ensuite bien conserver déclarations et avis classés par année, là il faudra sûrement imprimer, et je n'ai pas d'imprimante.»

«Pas besoin d'imprimante, une fois que vous avez créé votre espace personnel sur impots.gouv.fr toutes les déclarations et avis sont stockés dedans, et peuvent être retrouvés à tout moment, explique Bernard Boularand, administrateur adjoint des finances publiques. Cela évite même de les perdre. Et pour ceux, qu'aurait une version papier rassure, il est pos-

L'accueil téléphonique explose

Corrélation ou non avec l'augmentation des télédéclarations, le nombre d'appels téléphoniques pris en charge par les services des impôts a fait un bon de 62 % entre 2014 et 2015, passant de 24.000 à 39.000. Le nombre de demandes par courriels a, lui aussi, beaucoup augmenté même si la direction ne le chiffre pas. «L'accueil physique a dans le même temps un peu diminué», assure la direction. «Il a augmenté de 10 %», répond de son côté Thierry Solas, délégué syndical FO. «On est débordés et ils ne cessent de supprimer des postes, une quinzaine chaque année depuis

10 ans», chiffre le syndicaliste. Il craint que les files d'attente ne s'allongent encore. «D'autant que le centre principal de Soyaux sera désormais fermé les mardis et jeudis petites trésoreries vont continuer.» Chabanaïs, Chasseneuil et Saint-Claud, qui avaient obtenu un suris l'année dernière, devront fusionner au 1^{er} janvier 2017. À Saint-Claud dans un premier temps, avant de trouver un local plus central, à Roumazières peut-être. Ruelle et Gond-Pontouvre seront également fermées à la même date. Marie-José Guichandut le confirme.

Quand devrez-vous déclarer et payer en ligne?

DECLARER EN LIGNE

Si votre revenu fiscal de référence (qui apparaît sur votre avis d'impôt de l'année précédente) est supérieur à :

40.000 €	2016
28.000 €	2017
15.000 €	2018

Obligation pour tous

2019



PAYER EN LIGNE*

Si le montant de votre impôt est supérieur à :

10.000 €	(avis d'impôt reçu en 2016)	2016
2.000 €		2017
1.000 €		2018
300 €		2019

* ou par prélèvement

Source : Direction générale des finances publiques

INFOGRAPHIE CL

sible de continuer à recevoir l'avis papier, il suffit de cocher l'option».

La direction départementale des finances publiques rassure aussi sur les erreurs commises en ligne. «La déclaration reste modifiable à tout moment jusqu'à la date limite d'envoi», assure Marie-José Guichandut.

Les contribuables inquiets ne seront pas tout à fait livrés à eux-mêmes. Les services des impôts ont mis à disposition des ordinateurs dans des box respectant la confidentialité dans plusieurs centres du département : à Soyaux, Cognac, La Rochefoucauld, Mansle, Chasseneuil et Villebois. «Mieux vaut tout de même avoir créé son espace personnel au préalable et prendre rendez-vous», précise Bernard Boularand.

Pas de sanction de 15 €

Quant à l'amende de 15 € prévue par la loi en cas de non-respect de l'obligation ? «Ce ne sera pas une amende pour l'instant», promet son espace personnel

La prime pour l'emploi a disparu

La prime pour l'emploi ayant été remplacée, depuis le 1^{er} janvier, par la prime d'activité, inutile cette année de déclarer son nombre d'heures pour le calcul de cette dernière. Les demandes de prime d'activité sont à faire directement auprès de la CAF (Caisse d'allocations familiales) ou de la MSA (Mutualité sociale agricole). En Charente, 10.900 personnes ont déjà ouvert un dossier de demande de prime d'activité.

Anciens combattants

La demi-part supplémentaire attribuée aux personnes titulaires de la carte d'anciens combattants ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre bénéficie désormais aux plus de 74 ans, au lieu de 75 ans.

Crédits d'impôt

Les services des impôts rappellent que les crédits d'impôt pour la transition énergétique ne seront effectivement accordés que si les entreprises auxquelles les contribuables ont fait appel sont labellisées RGE (reconnu garant de l'environnement). Les crédits d'impôt en faveur de l'aide aux personnes sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2017. Les aides à l'investissement dans les entreprises et le logement social en outre-mer sont maintenues mais modifiées.

Dates butoirs

Dépôt papier:
18 mai

Déclaration

en ligne:

24 mai